Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_14_02112026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 02 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 27 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Lucie BALMET, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Bruno DE CRECY, Christophe MILLAN, Michèle ROJAS, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Renaud VAN DUIJN pourvoir à Valérie CHALLON, Patrick GUIGNIER pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Géraldine GROSSELLI pourvoir à Christophe MILLAN, Cécile ARNAUD pouvoir à Michèle ROJAS.

Absents : Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_14_02112026

Attribution du « chèques cadeau Noël » 2026 au personnel communal

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 08 octobre 2002 précisant, que dans le cadre de la réorganisation interne des services municipaux dans l'optique de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail, le Conseil Municipal a décidé d'offrir à l'ensemble du personnel exerçant ses fonctions au sein des services municipaux, des chèques cadeau à l'occasion des fêtes de Noël. L'idée est de remercier le personnel communal pour son implication et son travail au sein de la collectivité.

Il rappelle la délibération du 26 octobre 2020 fixant un montant de 130 € par agent et par an et propose de reconduire ce montant pour la fin d'année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE l'attribution de « chèques cadeau Noël » pour l'année 2026 en faveur de l'ensemble du personnel communal en activité à la date d'attribution des chèques-cadeaux, titulaire, stagiaire et non-titulaire (contrat de plus de 6 mois ou reconduit depuis plus de 6 mois) pour un montant de 130 € par agent.

DIT que les chèques-cadeaux seront remis à l'occasion des fêtes de Noël et seront financés sur le budget communal 2026, les crédits nécessaires y étant inscrits.

Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_14_02112026-DE

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Le Maire
Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 4 novembre 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.